



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 16 septembre 2013, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à un cautionnement complémentaire de F 1'200'000 en vue d'un emprunt contracté par la société anonyme « CABC Chauffage à bois Cartigny SA »

Le Conseil municipal décide par 12 voix, soit à l'unanimité :

1. D'autoriser le Maire à accorder le cautionnement solidaire complémentaire pour une durée de 20 ans de la commune de Cartigny à la Banque Cantonale de Genève pour un crédit de 1'200'000 F par la société anonyme « CABC Chauffage à bois Cartigny SA ».
2. D'autoriser le Maire à se faire représenter pour la signature de l'acte de cautionnement
3. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune de Cartigny.

Dernier jour du délai référendaire : 4 novembre 2013

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 24 septembre 2013

Le président :

Jean-Marc Schornoz